

2025

L'analyse de l'expert

Dr Fabienne LERMAN

Gynécologue consultante MACSF

La **prescription prolongée de macroprogestatifs** (Lutéran®, Lutényl®, Androcur®) constitue encore le motif principal de réclamation en gynécologie. Les dossiers mettent en évidence la survenue récurrente de méningiomes ou méningiomas entraînant d'importantes séquelles neurologiques, visuelles ou auditives.

Les **retards diagnostiques** - particulièrement en sénologie et en oncologie pelvienne - découlent fréquemment du classement de résultats d'anatomopathologie ou de biopsies sans transmission effective à la patiente, ainsi que du défaut de surveillance de lésions suspectes.

En obstétrique, le **défait d'information** sur le dépistage de la trisomie 21, les malformations non dépistées à l'échographie et plus exceptionnellement l'erreur de chorionicité sur une grossesse gémellaire font l'objet de réclamations ainsi que les retards de prise en charge des anomalies du RCF.

Comme habituellement, on retrouve en chirurgie gynécologique, le risque de **plaies urétérales** lors des hystérectomies, et en obstétrique les **oublis de compresses** lors de la réparation des périnées ainsi que les rétentions placentaires.

Il est donc indispensable de :

- **Formaliser la traçabilité** de la transmission des résultats en instaurant une procédure stricte de réception et de traçabilité des résultats biologiques, d'anatomopathologie et d'imagerie. Aucun résultat ne doit être classé au dossier sans validation écrite du praticien et confirmation de son explication à la patiente. Ne pas hésiter à demander un avis spécialisé devant un résultat qui semble douteux.
- **Réévaluer annuellement la balance bénéfice/risque des traitements** progestatifs au long cours, informer la patiente des risques neurologiques et prescrire une IRM cérébrale selon les recommandations de l'ANSM.

- **Sécuriser la prise en charge obstétricale et anténatale** ; tracer impérativement dans le dossier médical la proposition d'une amniocentèse si les examens habituels ne sont pas concluants, ainsi que les explications délivrées quant aux limites de détection de l'échographie.
- **Consigner en détail le déroulement des manœuvres obstétricales** lors des actes invasifs et des accouchements, vérifier formellement le compte des compresses avant et après toute suture périnéale, et explorer à bref délai toute douleur ou complication persistante.

La majorité des sinistres recensés ne découle pas tant d'erreurs techniques que de manquement dans la traçabilité des dossiers, la continuité des soins et la qualité de l'information.

Qu'il s'agisse de la relecture périodique des prescriptions au long cours, de la communication rigoureuse des résultats d'examens ou du contrôle des gestes obstétricaux, la qualité du dossier médical reste la clé de la protection du praticien.

C'est en formalisant ces étapes de vigilance et d'échange avec les patientes au quotidien que les professionnels de santé pourront réduire durablement leur sinistralité.